



*Monsieur le Directeur Régional,  
DREAL Région Occitanie*

*Unité Inter Départementale Gard-Lozère  
Subdivision de Lozère  
4, avenue de la Gare –BP 132  
48005 MENDE*

Schistes Rocher – 48 190 Le Tournel  
Tél : 04.66.47.62.67  
Courriel: schistesrocher@orange.fr

**Objet:** Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de schiste située au lieu-dit « La Combe », sur la commune de Mont-Lozère et Goulet (Lozère).

Mont Lozère et Goulet, le 15 mai 2020

Monsieur le directeur Régional,

Dans le cadre de notre demande citée en référence, j'accuse réception de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale émis le 26 Mars dernier

Je n'ai pas d'obtention particulière sur cet avis.

Sur le plan des recommandations formulées et au regard de l'étude d'impact réalisée, je vous communique les réponses suivantes :

Je m'engage à surveiller et entretenir régulièrement les merlons, cunette, fossés et points de rejet destinés à la bonne gestion des eaux de ruissellement dans la carrière et au bon écoulement vers le milieu hydraulique aval. J'informe les propriétaires et exploitants riverains de tout dysfonctionnement observé dans les parcelles connexes à la carrière, du fait d'un entretien insuffisant ou d'un épisode cévenol intense,

Je m'engage à la surveillance des effets sonores de l'installation de carrière par contrôles internes (sonomètre LT Lutron SI-4001 de l'entreprise) et par contrôles externes (campagne périodiques normalisées réglementaires). Le projet ne prévoit pas de rapprochement des sources sonores vis-à-vis des habitations. Le positionnement des engins de traitement, leur protection acoustique, leur confinement éventuel sont adaptés le cas échéant. Les valeurs seuils réglementaires de bruit en limite d'installation de carrière et aux zones à émergence réglementées (ZER) sont à respecter,

Je m'engage au respect des mesures de réduction des effets sur la faune pour les opérations de défrichage et de décapage des sols. Selon le plan d'exploitation de la carrière, les travaux sur ces surfaces sont proposés, selon l'étude d'impact, en dehors des périodes de reproduction et après la migration des oiseaux, en fin d'automne (mois de novembre). Je m'engage au respect des prescriptions édictées dans l'arrêté d'autorisation. La première campagne de travaux sera suivie par un chargé d'étude biodiversité pour valider, et adapter le cas échéant, le mode de réalisation.

Je confirme le projet de maintenir et d'entretenir une piste d'accès dans la carrière après sa remise en état. L'ancienne carrière et le versant boisés seront accessibles aux services de secours incendie. La piste dessert, en pied de versant, des propriétés riveraines aujourd'hui peu entretenues. Cette piste peu utilisée, fermée au public à l'entrée de la carrière, sera naturellement enherbée et entretenue par fauchage-broyage.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

David ROCHER  
Gérant EURL SCHISTES ROCHER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves slightly upwards at the end.